LA QUESTION PÉNALE AU FIL DE l'ACTUALITÉ

Chroniques d'outre-nombre

Pierre V. Tournier

Introduction

A l'automne 2011, Aude Baron, rédactrice en chef du site *Le Plus Nouvelobs.com*, faisait appel à un certain nombre « d'experts » de différentes sensibilités pour constituer un « club des décrypteurs 2012 ». Chacun, dans son domaine, allait être chargé de fournir, au fil de l'actualité, des éléments de compréhension des enjeux de l'élection présidentielle ; parmi eux, Philippe Bilger, ancien avocat général près la Cour d'Appel de Paris, Sylvie Goulard, députée européenne du Modem, Martin Hirsch, président de l'Agence du service civique, Jean Viard, sociologue, directeur de recherches au CNRS…

Ayant déjà publié un article sur ce site, en juillet 2011, vu par près de 10 000 internautes¹, je fus sollicité par Hélène Decommer, rédactrice en chef adjointe, afin d'assurer une veille régulière sur les questions de sécurité, de justice et de prison au cours de la campagne présidentielle, et ce jusqu'au dimanche 22 avril 2012, jour du premier tour de l'élection.

Le premier texte, mis en ligne le 9 novembre 2011 concernait le procès d'un récidiviste : Manuel Ribeiro Alves Da Cruz était accusé d'avoir enlevé, violé et tué Marie-Christine Hodeau, en septembre 2009, alors qu'elle faisait son jogging dans la forêt de Fontainebleau. J'allais ainsi publier une vingtaine de courtes chroniques en attendant que les français désignent leur prochain Président de la République.

La liste des thèmes traités au fil de l'actualité est sans grandes surprises.

- Evolution de la délinquance et de la criminalité, question du « chiffre unique »,
- immigration et délinquance,
- toxicomanie, dépénalisation, légalisation²,
- devenir de l'Observatoire national de la délinquance et de réponses pénales (ONDRP),
- développement de l'enseignement et de la recherche en criminologie,
- sens de la peine,
- devenir des peines « plancher » introduites par la loi du 10 août 2017 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs,
- modification de l'échelle des peines et création d'une nouvelle forme de probation, la contrainte pénale appliquée dans la communauté,
- inflation et déflation carcérale, surpopulation des prisons,
- conditions de détention et règles pénitentiaires du Conseil de l'Europe (RPE), suicides en prison,
- lacunes des statistiques de l'administration pénitentiaire,
- programme de construction de nouvelles prisons, numerus clausus pénitentiaire,
- grâce collective, amnistie, aménagement des peines, libération conditionnelle,

¹ Texte mis en ligne le 31 juillet 2011, « Surpopulation en prison, gare au populisme », voir chronique n°1 « La tentative d'un procureur pour limiter la surpopulation carcérale ».

² C'est le thème qui suscitera le plus de lecteur. A ce jour, le texte a été lu par plus de 27 400 internautes, loin devant le texte sur immigration et délinquance (plus 9 600 lecteurs).

- réitération et récidive, ...

Ayant souhaité, rassembler ces textes dans cet ouvrage de la collection « Criminologie » des Editions l'Harmattan, dirigée par mon collègue Robert Cario, j'ai aussi intégré les quelques chroniques que j'ai pu proposer, à *Plus Nouvelobs.com.*, après les élections présidentielle et législative de 2012. Elles concernent essentiellement sur le projet de loi, porté par Christiane Taubira, sur la prévention de la récidive et l'individualisation des peines et les principales étapes du débat public :

- appel du 1^{er} juin 2012, lancé par l'association DES Maintenant en Europe, que je préside, à l'attention du Gouvernement et du Parlement, « pour en finir avec la primauté de l'emprisonnement : mettre au centre de l'échelle des peines, la contrainte pénale communautaire »,
- rapport d'information déposé le 23 janvier 2013, par Dominique Raimbourg, vice-président de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale sur la surpopulation carcérale,
- conclusions pour certaines très radicales du jury de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, remises au Premier Ministre le 20 février 2013,
- appel du 23 avril 2013 lancé par l'association DES Maintenant en Europe, l'Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP), le Syndicat national de l'ensemble des personnels pénitentiaires (SNEPAP-FSU), la Fédération des associations réflexion, action, prison et justice (FARAPEJ) et l'Association française de criminologie (AFC), à l'attention de M. Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre, « Pour une réforme progressiste de la justice pénale, Il n'est plus temps de consulter, il est grand temps d'agir »,
- débats animés, dans le courant de l'été 2013, entre le ministère de l'Intérieur et celui de la Justice, débats amplifiés et déformés par les médias,
- confrontation sur le champ d'application et les modalités de la contrainte pénale, de la libération sous contrainte, des aménagements, sous écrou, des peines au début de leur exécution,...

Enfin, retenant la période qui s'étend sur 5 semestres, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2013, j'ai complété l'ensemble des chroniques mises en ligne sur le site *Plus Nouvelobs.com* par une vingtaine de textes publiés, sur la même période, dans la rubrique « Les comptes du lundi » de mon hebdomadaire électronique « Arpenter le champ pénal »³.

Une bonne partie des textes publiés ici ont à voir avec ce que les anglo-saxons appellent le *Fact Checking*. Souvenons-nous du débat télévisé entre les deux tours de l'élection présidentielle opposant Nicolas Sarkozy et François Hollande (2 mai 2012). Un grand nombre de chiffres ont été cités par les deux protagonistes, chiffres que des journalistes tentaient de vérifier, voire de corriger sur internet, en temps réel ou le lendemain dans tel ou tel quotidien (*le Monde, Libération, ...*). Ainsi, fréquemment, l'idée me vient d'écrire une chronique à la vue d'un chiffre étrange cité par un homme ou une femme politique, un journaliste, un chercheur⁴ : le chiffre est imprécis, (pas de source, pas de date, définition ambigüe, comparaison inappropriée), il n'a pas de sens, il est, de toute évidence inventé, son sens est déformé par celui qui le cite, etc. Mais l'interrogation sur le chiffre se réduit très rarement à une pure cuisine statistique, d'où le terme de *chronique d'outre-nombre* que j'avais déjà utilisé dans un autre contexte⁵, car il s'agit d'aller bien au-delà de la question de la quantification, à la recherche du sens. Le thème récurrent de la récidive et de sa mesure est très éclairant à ce sujet⁶

La présentation de l'ouvrage est chronologique, chaque chapitre couvrant un semestre :

- 1. « En précampagne » (1^{er} juillet au 31 décembre 2011),
- 2. « La gauche revient » (1^{er} janvier 2012, 30 juin 2012),
- 3. « Le changement ce n'est pas pour tout de suite » (1^{er} juillet 2012 31 décembre 2012),

³ Après 10 ans d'existence, « Arpenter le Champ pénal » a pris fin le 11 novembre 2013.

⁴ Cette habitude remonte à 1992, année où j'ai décidé de créer l'association Pénombre. Voir Pénombre, Chiffres en folie, petit abécédaire de l'usage des nombres dans le débat public et les médias, Les Editions La Découverte Syros, Coll. Cahiers libres, 1999, 226 p.

⁵ Voir chronique n°31, « Elle s'appelait Maryline ».

⁶ Plusieurs chroniques lui sont consacrées, par exemple : n°6, n°9, n°31, n°32, n°45.

- 4. « Le consensus introuvable » (1^{er} janvier au 30 juin 2013),
- 5. « En attendant la contrainte pénale » (1^{er} juillet 2013 31 décembre 2013),

le livre se terminant par un exercice, que certains pourront trouver hasardeux, de prospective que nous amène, sans plus de ménagement, au 1^{er} juin 2015.

Les chroniques de chaque chapitre sont précédées d'une chronologie, nécessairement subjective, d'un certain nombre d'événements qui peuvent servir de repères et éclairer, par des éléments de contexte, l'analyse des sujets traités : élections, nominations au Gouvernement ou à des fonctions d'importance, réformes législatives, missions parlementaires, créations de nouvelles instances, affaires criminelles fortement médiatisés, événements scientifiques, conférences marquantes, appels et campagnes d'organisations non gouvernementales, réunions internationales, recommandations du Conseil de l'Europe, commémorations, ...

L'histoire ne commence par le 1^{er} juillet 2011 et ne s'arrête pas le 31 décembre 2013. Aussi trouvera-t-on *infra*, une chronologie qui couvre la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2000 au 30 juin 2011. Pourquoi 2000 ? Pour le symbole, sans doute, mais surtout parce que cette dernière année de XXème siècle aura été marquée par un large débat public sur la condition pénitentiaire, paradoxalement apparu au cours d'une phase de déflation carcérale⁷ et par le vote de la grande loi Guigou du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes⁸.

De la même manière l'ouvrage se termine par une chronologie, interrompue, de l'année 2014 qui s'arrête au 25 mai 2014, date de triste mémoire de l'élection au Parlement européen.

A l'heure où nous mettons la dernière main à cet ouvrage, le projet de loi sur la prévention de la récidive et l'individualisation des peines n'a pas encore été discuté à l'Assemblée nationale. Si l'on en croit le Premier ministre (déclaration du 9 avril 2014), le débat devrait se tenir au mois de juin prochain. Affaire à suivre ...

_

⁷ Tournier P.V., «L'horreur carcérale : le retour de la question pénitentiaire », in *L'année des débats, la Suite dans les idées*, Editions La Découverte, 2000, 69-73.

⁸ Voir la préface d'Elisabeth Guigou à l'ouvrage Tournier P.V., *La Prison. Une nécessité pour la République*, Les Editions Buchet-Chastel, coll. « Essais & Documents», février 2013, 261 p.